



ÉCOLE S^T JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Établissement catholique privé d'enseignement
sous contrat d'association avec l'Etat

REGLEMENT FINANCIER

Contribution des familles

Année 2021-22

La participation des familles est essentielle pour couvrir les frais de fonctionnement de l'établissement : achat ou renouvellement du matériel pédagogique, mobilier, salaires du personnel non-enseignant, entretien et réparation des locaux, charges courantes, notamment liées au respect des normes de sécurité.

A l'inscription :

- Frais de dossier : 35 euros par famille
- Acompte pour les nouvelles familles, déduit de la facture : 50 euros par enfant

Frais de scolarité

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant et +
Scolarité mensuelle	73 euros	71 euros	62 euros	44 euros

Les fichiers, supports pédagogiques et/ou cahiers feront l'objet d'une facturation à la rentrée

Demi-pension et garderie du midi

4 repas par semaine	6,40 euros / repas
3 repas par semaine	6,70 euros / repas
Occasionnel	6,90 euros /repas

Un remboursement de 5 euros par repas au-delà du 3^{ème} jour d'absence consécutif, uniquement pour raisons médicales, est possible, si la famille en fait la demande par écrit en précisant les dates de l'absence.

Garderie animée et étude surveillée

- De la maternelle au CP

Forfait de garderie matin et soir	45 euros / mois
Option garderie à la carte	3,50 euros /heure

- Du CE1 au CM2

Forfait de garderie/étude matin et soir	49 euros / mois
Option étude ou garderie à la carte	3,90 euros /heure

Association des Parents d'élèves – APPEL

Participation annuelle pour la famille <i>Lorsqu'il n'y a pas d'aîné dans un établissement privé catholique</i>	19,50 euros par famille
--	-------------------------

Mode de paiement

- Règlement trimestriel par chèque
- Règlement mensuel par prélèvement

Départ en cours d'année

Tout mois entamé est dû.

Tout départ anticipé peut faire l'objet d'une facturation de frais en fonction des activités qui ont été prévues et organisées par les enseignants.

Frais supplémentaires

Les frais de rejet bancaire sont facturés 7 euros par l'établissement.